



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Service des ressources humaines

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.77	1.1.2009	1.7.77

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Statisticien spécialiste-statisticienne spécialiste	2.08.004
2. But de la fonction	
Procéder à des études en matière économique; concevoir, élaborer et analyser des statistiques.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> - l'application d'éléments de théorie économique pour mener à chef des analyses économiques; - l'élaboration d'études économiques diverses (plan de travail, rassemblement de documentation, choix de méthodes d'analyse, analyse proprement dite, coordination et contrôle des travaux présentation des résultats); - la conception, la préparation et l'organisation d'enquêtes statistiques; - le contrôle, l'interprétation et la présentation des résultats; - l'application de modèles économétriques et de procédures statistiques permettant de représenter les phénomènes économiques; - l'essai de méthodes de sondage et d'analyse statistique et des conseils sur leur utilisation; - l'analyse et la mise en forme de données en vue de la programmation et du traitement électronique; - la rédaction de rapports et d'articles; - la participation à des séminaires et à des groupes de travail; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 	
4. Exigences de la fonction	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	H	Cl. max. 20
Points	58	13	57	5	50	Total 183